



INFO TRANSFU

Février 2025

LE SAVIEZ- VOUS?

LES DROITS À JOURNÉES D'ABSENCE À L'EFS

Le code du travail et notre convention collective prévoient des journées d'absence en fonction des événements qui interviennent dans notre vie. Voici un récapitulatif mis à jour de nos droits.

► EVÈNEMENTS FAMILIAUX :

Mariage	Et/ou PACS (cumul possible) du salarié	5 Jours
	Un enfant	2 Jours
	Une Sœur/Un Frère/Une Mère/Un Père	1 Jour
Naissance / Adoption		3 Jours
Décès	Conjoint, Partenaire de PACS, Concubin	5 Jours
	Enfant ou personne à charge de moins de 25 ans	10 Jours
	Enfant, lui-même parent	7 Jours
	Enfant	5 Jours
	Parent, Grand-Parent, Arrière Grand-Parent, Petit-Enfant, Arrière Petit-Enfant, Sœur/Frère et leur conjoint, Gendre, Bru, Belle-Mère, Beau-Père, Sœur/Frère du conjoint	3 Jours
	Tante, Oncle, Nièce, Neveu	2 Jours
Rentrée Scolaire jusqu'en 6 ^{ème} inclus, à poser selon les règles de choix de repos		1/2 Journée

► SANTÉ :

Survenance du Handicap chez l'enfant	2 Jours
Enfant malade de moins de 14 ans	4 Jours par an par enfant
Enfant malade reconnu handicapé de moins de 20 ans	4 Jours par an par enfant
Personnel reconnu RQTH	2 Jours par an
Personnel ayant un ascendant à charge ou un conjoint reconnu handicapé	2 Jours par an
Demande ou Renouvellement de la RQTH	1 Jour ou 1/2 Journée
Personnel de 40 ans et plus : pour réaliser le bilan de santé proposé par la CPAM	1 Jour tous les 5 ans
Personnel de plus de 50 ans : pour toute consultation ou acte de prévention	1/2 Journée

► AIDANT :

Congé Proche Aidant	3 Mois max, renouvelable sans excéder 2 ans sur la carrière
Déménagement et Installation	3 Mois, renouvelable une fois

Points principaux du CSE de février 2024

Informations de la direction :

- **Personnel de Guéret** : Le personnel a fait parvenir un courrier à la direction afin que l'EFS se positionne sur un transfert de l'activité IH-Del vers le CH en septembre plutôt qu'en juin, dans le but d'assurer les congés et faciliter la transition notamment scolaire. La direction va appuyer cette demande auprès du CH et de l'ARS en réunion. Le projet sera présenté en CSE en mars puis en avril pour la consultation.
- **Stocks de CGR** : Les stocks de CGR sont bons en ce début d'année, sauf pour les O négatif.
- **L'Activité prélèvement est en retrait en janvier 2025** :
 - ♦ -5.3% pour le ST.
 - ♦ -11% pour le plasma.
 - ♦ -1.5% pour les plaquettes.
- **Budget EFS NVAQ 2025** : Ce budget a été fait avec les moyens alloués début 2025.

L'activité prévue en 2025 en NVAQ :

- ♦ 977 poches de ST supplémentaires par rapport au réel 2024.
- ♦ 5178 poches à céder à IDF et CPDL par rapport au réel 2024.
- ♦ 45000 plasmas aphérèse à prélever soit une augmentation de 10 618 poches de plasmas supplémentaires par rapport au réel 2024.

Point de vue CFDT :

Il est noté qu'un budget rectificatif est très probable, sachant que depuis la tenue de ce CSE, la loi sur le financement de la sécurité sociale a été promulguée et qu'elle prévoit une subvention de pratiquement 115 millions d'euros pour l'EFS (contre 100 millions actuellement).

La CFDT invite donc l'EFS à aller plus loin sur les compensations des contraintes et sur l'amélioration des conditions de travail avec ce budget supplémentaire !!

Ambition plasma : modification des horaires en MDD

Le vote des élus a été repoussé à un prochain CSE extraordinaire. Les informations apportées n'étaient pas claires pour certains sites, les horaires d'arrivée ou de départ des donneurs ne correspondaient pas aux horaires du personnel.

Remarques CFDT :

- Il est nécessaire de penser à la conciliation vie pro vie perso. En augmentant la fréquence des soirs et des samedis, il va être encore plus compliqué de recruter et fidéliser le personnel. L'EFS doit compenser mieux ces contraintes supplémentaires.
- La charge de travail en prépa et au magasin sera augmentée car il faut prélever plus de plasmas tout en conservant la même quantité de prélèvements de ST qu'en 2024.
- De nombreuses offres d'emploi d'IDE et de médecins ne sont pas pourvues et la direction ne propose pas de plan d'action spécifique pour rendre l'EFS attractif. Il faut recruter 9 ETP en plus aux prélèvements pour ambition plasma.
- Dans certains cas, ces changements d'horaires font perdre tout avantage restauration.

Reprise de l'activité de plasmaphérèse sur Biarritz :

DÉCLARATION CFDT :

La reprise de la plasmaphérèse sur la maison du don de Biarritz s'inscrit dans les objectifs d'ambition plasma. Il s'agit du retour d'une activité que le site avait perdu il y a quelques années.

Pour la CFDT, être polyvalent et avoir une activité plus technique est valorisant. L'attribution de 1,5 ETP sur Biarritz est nécessaire pour que le site fonctionne correctement et que les conditions de travail soient optimales. L'accès à ce site est toutefois difficile avec ses 3 places de parking. En 2019, il faisait parti des 4 sites qui perdaient le prélèvement d'aphérèse en raison notamment d'une efficacité insuffisante. Les donneurs de plasmas avaient été informés par courrier de l'arrêt de ce type de prélèvement.

Comment va être géré ce revirement ? Quelles mesures vont être prises pour assurer l'efficacité ?

La direction explique qu'elle a déjà géré cette situation sur d'autres réouvertures de site.

En soi, le retour de cette activité sur Biarritz est positif.

Mais, cela s'inscrit dans un projet plus vaste, qui pour la CFDT, n'est pas suffisamment préparé, en termes d'organisation, d'accompagnement au changement, de conditions de travail et de financement.

Ainsi, même si la CFDT est favorable à la reprise de la plasmaphérèse sur le site de Biarritz, les conditions de réalisation du projet global ne lui permettent pas de rendre un avis positif à ce stade, les élus CFDT s'abstiendront.

Questions CFDT :

- Comment est attribuée l'indemnité pour remplacement inopiné les nuits de samedi à dimanche et les nuits de dimanche à lundi ?

Réponse direction : C'est l'indemnité la plus avantageuse qui est prise en compte.

- Le personnel de Saintes rencontre des problèmes pour se garer sur le site. Les 24 places dédiées à l'EFS sont prises par du personnel du CH et par des patients, car le marquage au sol est effacé. Le personnel, suivant l'heure d'embauche, doit se garer plus loin. Les donneurs font également remonter des difficultés pour se garer. La direction peut-elle revoir le marquage au sol et indiquer que ces places sont réservées à l'EFS ?

Réponse direction : Cette problématique est connue. Il est prévu de refaire le marquage, mais cette action seule ne sera pas suffisante. Une solution pérenne est en cours de réflexion.

- Les mauvaises odeurs perdurent sur Pellegrin et particulièrement à la MDD. Quel plan d'action est envisagé, notamment pour déplacer la prise d'air qui est au niveau -2 et par conséquent des égouts ?

Réponse direction : Le problème n'est pas identifié. Une intervention de nettoyage a été réalisée, mais n'a rien changé. Certaines canalisations ne sont pas accessibles avec le matériel employé jusque-là. Une intervention pour observer l'intérieur des canalisations va être réalisée.

► **Le service informatique NVAQ est toujours en difficulté avec des arrêts maladie longue durée non remplacés et dernièrement la fin de la période d'essai du nouveau responsable. Quel plan d'action est prévu par la direction afin de soulager le personnel et de permettre à ce service de fonctionner de manière sereine ?**

Réponse direction :

- ♦ Décision de ne pas garder le RSI : le profil n'était pas adapté au poste de RSI.
- ♦ Poste de RSI : le poste est de nouveau publié en interne et en externe, avec appel à un cabinet de recrutement. Un salarié a été nommé RSI par intérim, il sera appuyé par M. Daloz, avec réunion tous les lundis. M. Daloz rencontrera individuellement chaque membre du personnel.
- ♦ Les 2 personnes qui sont absentes (1 à Poitiers et 1 à Bordeaux) sont remplacées par de l'intérim (contrat de 3 mois au minimum). Ils sont actuellement en cours de formation. Afin de stabiliser le service, ces intérimaires seront prolongés même si les absents reviennent (pas de dates définies pour le moment).
- ♦ De l'aide a été demandée au niveau du national et des autres régions concernant le support AMI, afin de soulager le personnel actuellement en poste. Une recherche d'aide est en cours sur certains domaines d'expertise (pour le remplacement des PC de collecte entre autre).

**CSE Supplémentaire
du 17 février 2025**

📍 Ambition plasma 2025 :

En 2025, l'EFS NVAQ doit prélever 30% de plasmas en plus par rapport à 2024. Pour y arriver, la direction propose d'augmenter les plages horaires des MDD, principalement sur le soir et les samedis matin. Un recrutement de 9 ETP est prévu afin de pouvoir mettre en place ce projet.

Point de vue de la CFDT sur le projet ambition plasma 2025 NVAQ :

Pour rappel, la cession de plasma au LFB est une activité déficitaire, malgré les hausses tarifaires prévues.

L'EFS doit en plus investir en termes d'ETP et de matériels. L'Etat peine à financer l'EFS mais a versé plus d'un milliard d'euros au LFB, société privée, qui investit à l'étranger, dans des pays où le don n'est pas éthique.

D'autre part, même si les malades ont besoin de médicaments dérivés du sang, rien ne prouve qu'ils recevront des médicaments éthiques issus de plasmas prélevés par l'EFS. Les établissements de santé doivent respecter les règles des marchés publics et le LFB n'est donc pas assuré d'obtenir plus de part de marché et par conséquent de vendre des médicaments dérivés du sang éthiques sur le territoire français. D'autant que depuis 2025, l'EFS vend plus cher le plasma au LFB.

Dans ce projet, les conditions de travail de l'ensemble du personnel se dégradent :

- ♦ Avec l'augmentation des contraintes, il y aura plus de travail le soir et le samedi.
- ♦ Parfois perte des avantages restauration à 15 min près, voire même 5 min pour les personnels en journée continue.
- ♦ Pas d'actions prévues pour favoriser la fidélisation du personnel et pour pallier le turnover.
- ♦ L'accompagnement au changement n'est pas à la hauteur des enjeux : les personnels concernés n'ont été que trop peu intégrés au projet voire pas du tout.
- ♦ L'Impact sur les autres services, tels que les préparations et le magasin est minimisé.

La direction a toutefois pris en compte quelques demandes de la CFDT, sur le site de La Rochelle (intérim pour la partie collation et secrétariat), sur le site de Brive (maintien des horaires actuels le lundi) et sur le site de Pellegrin (journée continue pour le personnel qui travaille après 19h30).

Compte tenu de l'ensemble des risques financiers supportés par l'établissement ainsi que de la dégradation constatée des conditions de travail des personnels, la CFDT s'est vue contrainte de donner un avis défavorable à l'Ambition Plasma 2025 de l'EFS Nouvelle-Aquitaine.

Cfdt:

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Nouvelle-Aquitaine



**S'engager pour chacun
Agir pour tous**

Délégué Syndical Central



Délégués Syndicaux Régionaux

Benoît LEMERCIER

☎ 06 31 52 83 77

© lemercier.cfdt@gmail.com

Xavier JACOB

☎ 06 71 57 98 34

© jacob.cfdt@gmail.com

Dominique NOIRAULT

☎ 06 60 48 91 51

© noirault.cfdt@gmail.com